

CONCOURS VISIONS D'EUROPE 2024

But: Encourager la réflexion sur la Jeunesse et l'Europe en utilisant la langue française.

REGLEMENT: [\(Imprimez le PDF\)](#)

Article 1 : « Visions d'Europe » est accessible à tous les élèves qui ne sont français de naissance ni francophone, qui n'ont pas passé plus de six mois dans un pays francophone et dont le français n'est pas la langue véhiculaire à la maison. Le concours Visions d'Europe s'adresse aux jeunes apprenant la langue française dans une institution aux Pays-Bas (lycées nationaux, écoles privées etc.)

Article 2 : Les élèves devraient être capables de suivre les leçons françaises de l'enseignement secondaire au niveau de Havo 4-5, VWO 4-5-6 aux Pays Bas.

Article 3 : L'épreuve consiste en rédiger une dissertation en français sur un thème actuel en relation avec l'Europe et la Jeunesse. Le sujet précis de la dissertation sera annoncé le jour même du concours dans tout le pays. Durée de l'épreuve **150 minutes**.

Article 4 : L'épreuve peut avoir lieu soit à l'école soit chez une Alliance Française ou dans un lieu choisi par les organisateurs, approprié à la possibilité locale. Le choix de l'endroit et la surveillance sont assumés par – ou en collaboration avec – l'Alliance française locale.

Article 5 : La Fédération Alliance Françaises des Pays-Bas et le Comité Visions d'Europe 2024 assument la nomination du jury national composant de membres reconnus(ues) et issus(ues) de plusieurs Alliances Françaises des Pays-Bas. Le jury national s'occupera de la correction des dissertations présélectionnées.

Article 6 : L'usage d'un dictionnaire bilingue est autorisé pendant la durée de l'épreuve, à l'exclusion de tout autre document. Il s'agit d'une épreuve manuscrite: les élèves n'ont pas le droit de taper leur texte sur l'ordinateur, à moins qu'ils aient une déclaration officielle pour leur accorder une dispense de l'article 6

Article 7 : L'épreuve sera organisée, le mercredi 31 janvier 2024. Les responsables respectifs/ives enverront ensuite les copies de leurs participants à l'Alliance Française locale ou directement au comité Visions d'Europe 2024.

Article 8 : Les Alliances Françaises locales ou les enseignants adresseront les copies sélectionnées au :

Comité Visions d'Europe 2024
M.Y. Courtin, Janseniuslaan 73,
4561 NL Hulst

Article 9 : Les dissertations doivent être muni de nom, prénom, niveau scolaire, nom du professeur, nom du lycée du/de la candidat(e).

Article 10 : Préalablement à la sélection, les élèves sélectionné(e)s sont obligé(e)s de s'accorder à la publication complète ou partielle de leur dissertation dans les Alliances Françaises des Pays-Bas, ou à la reproduction sur les plaquettes, dans des revues ou sur des documents de promotion.

Article 11 : le Comité Visions d'Europe 2024 ne s'occupera pas des frais de transports des lauréats du concours pour se rendre à la cérémonie de la remise des prix.

Article 12 : La Fédération AFPB offrira le premier et le deuxième prix du Concours Visions d'Europe 2024 consistant en un stage d'été linguistique (juillet/août 2024) de la durée d'une semaine à l'Alliance Française de Strasbourg ou autre. Ce prix comprend les frais pédagogiques, le billet de Thalys/ou d'avion aller/retour et l'hébergement (auberge de jeunesse ou famille d'accueil – à définir).

Les lauréats des éditions précédentes ne sont pas permis de faire appel aux prix du Concours 2024. Ils recevront une mention honorable s'ils appartiennent aux lauréats du Concours 2024.

Article 13 : Les lauréats respectifs(ves) sont obligé(e)s de s'accorder à rédiger en français un compte rendu de leur stage à Strasbourg accompagné de quelques photos. Ces comptes rendus seront utilisés aux mêmes buts mentionnés dans l'article 10 de ce règlement. Les comptes rendus doivent être envoyés au Comité organisateur du Concours Visions d'Europe. Courriel: cve@afpb.nl

Le Concours Visions d'Europe 2024 de la Fédération Alliance Française des

Pays-Bas est organisé en partenariat et avec le soutien du Coordinat du réseau des Alliances Françaises aux Pays-Bas et TV5 MONDE.